



HAL
open science

Introduction du dossier "Genre, famille et État en Europe centrale et orientale"

Monika Wator, Aleksandra Pawlowska

► **To cite this version:**

Monika Wator, Aleksandra Pawlowska. Introduction du dossier "Genre, famille et État en Europe centrale et orientale". Politiques sociales et familiales, 2014, 115, pp.3-8. hal-00980416

HAL Id: hal-00980416

<https://hal.science/hal-00980416>

Submitted on 23 Apr 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Introduction

Le dossier de ce numéro de *Politiques sociales et familiales* rassemble des articles issus des journées d'étude « Politiques familiales et égalité de genre en Europe centrale et orientale » qui se sont déroulées les 27 et 28 septembre 2012 à Bucarest. Ces journées conduites à l'initiative d'Anca Dohotariu, postdoctorante au Conseil national de la recherche scientifique dans l'enseignement supérieur de Roumanie (CNCSIS) étaient organisées en collaboration avec Ionela Baluta (université de Bucarest), Aleksandra Pawlowska (Centre de recherche sur les liens sociaux de l'université Paris Descartes) et Monika Wator (laboratoire Printemps de l'université Versailles – Saint-Quentin). Cette rencontre a pu avoir lieu grâce au soutien financier du CNCSIS, de l'Agence universitaire de la francophonie (AUF), de l'Ambassade de France à Bucarest et du laboratoire Printemps. Les articles de ce numéro s'appuient sur quelques-unes des communications présentées lors de ces journées.

Alors que les études à la croisée des politiques familiales et du genre sont assez abondantes en Europe occidentale, celles qui prennent pour terrain d'investigation la « nouvelle » Europe, surtout celles de langue française, et les échanges entre les chercheurs qui s'y intéressent semblent insuffisants. Ces journées d'étude visaient à relancer les débats sur les politiques familiales et les questions de genre. Il s'agissait de replacer au cœur des débats épistémologiques et méthodologiques la relation entre, d'une part, les mutations d'une intervention publique en matière de vie familiale qui privilégie de manière plus ou moins prononcée le principe d'égalité entre hommes et femmes et, d'autre part, les métamorphoses actuelles de l'institution familiale et des rapports sociaux de sexe.

Les termes « Europe centrale et orientale » désignent les pays qui, géographiquement, occupent le centre-est de l'Europe. Cet ensemble comprend des pays culturellement diversifiés, de taille et de densité variables (annexe – tableau 1, p. 7), qui ont pu à divers moments de l'histoire nouer des alliances ou être associés sans que leur avis soit sollicité. Il s'agit notamment du groupe de Visegrad (1), dont font partie la Hongrie, la Pologne, la République tchèque et la Slovaquie ; des États baltes et anciennes républiques soviétiques composés de l'Estonie, la Lettonie et la Lituanie ; de pays issus de l'ancienne Yougoslavie : la Slovénie, la Croatie, la Bosnie-et-Herzégovine, le Monténégro, la Serbie, la Macédoine et le Kosovo ; et d'une partie des Balkans : l'Albanie, la Roumanie et la Bulgarie. Onze de ces pays – Bulgarie, Croatie, Estonie, Lettonie, Lituanie, Hongrie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovénie et Slovaquie – ont rejoint l'Union européenne entre 2004 et 2013.

Cependant, plus que l'ère géographique, c'est la dimension sociopolitique qui réunit ces pays. En effet, ils ont tous subi près d'un demi-siècle le régime communiste à parti unique (voire plus pour certains) et, soit ont été incorporés à l'Union des républiques socialistes soviétiques (URSS), soit ont fait partie des pays satellites sous son influence directe. Puis, à la chute de communisme, ils ont été confrontés à une économie de marché à tendance ultralibérale et à une dépression économique sévère, qui s'est reflétée notamment dans une inflation spectaculaire, une chute du produit intérieur brut (PIB) et des montées rapides d'un chômage inexistant auparavant (annexe – tableau 2, p. 7) (2).

Ces tendances communes sont toutefois à remettre dans le contexte des grandes différences qui marquent ces pays, liées notamment au degré d'industrialisation, aux relations entretenues avec l'Union soviétique, au facteur religieux et aux conceptions culturelles du rôle de la famille et de la mère, qui ont persisté dans ces pays. Alors que la Pologne reste durant toute la période communiste sous influence de la religion catholique, et que la religion orthodoxe est la seule autorisée et maintient son influence en Bulgarie et en Roumanie, le pays tchèque, l'une des composantes de la Tchécoslovaquie, connaît une sécularisation

Carte de l'Europe centrale et orientale



Source : *Le Courrier des pays de l'Est*, 2006, *Europe centrale et orientale 2005-2006*, La Documentation française, n° 1056.

comparable aux pays occidentaux (3). Dès les années 1950, la Yougoslavie se détache de la ligne imposée par l'URSS en introduisant l'autogestion, un système de gestion économique qui entre en conflit avec l'étatisation soviétique. La Roumanie et la Pologne s'ouvrent sur les échanges économiques avec l'Occident dans les années 1970, tandis que la Bulgarie, qui est souvent considérée comme la seizième république soviétique, tout comme la Tchécoslovaquie, reste fidèle à la politique de l'URSS. Quant aux États baltes, ils ne s'en détacheront qu'à la dislocation de l'URSS entre 1990-1991.

Les modes opératoires adoptés pour sortir de l'état de crise qui a suivi la chute du régime, tout comme la manière de traiter les dirigeants du parti unique, ont différé d'un pays à l'autre, allant des programmes de réformes radicales, appelés communément « thérapie de choc » (en Pologne ou en Bulgarie), à des chemins beaucoup plus gradualistes (en République tchèque ou en Roumanie), ou de négociations pacifiques (en Pologne), et à des procès et des exécutions (en Roumanie). De même, les reconfigurations territoriales ont pu se faire de manière pacifique, comme la séparation entre la République tchèque et la Slovaquie, appelée le « divorce de velours », ou au prix d'une guerre destructrice, dans le cas de l'ex-Yougoslavie. Même si, aujourd'hui, la majorité des pays est arrivée à une certaine stabilité économique et politique, celle-ci s'est souvent faite au prix d'une polarisation de la société, et les performances économiques ne se répercutent pas toujours dans le niveau de vie des populations.

Sur le plan de la politique familiale, sans que l'on puisse avancer l'idée d'une politique unique et homogène, depuis le début de régime communiste, les pays d'Europe centrale et orientale (PECO) connaissent une évolution comparable dans ce domaine, ce qui permet de dégager des tendances communes. Dans les années de l'après-Seconde Guerre mondiale, on y promeut l'idéal de la femme travailleuse et l'on déploie des efforts considérables pour la création d'équipements sociaux, dont les crèches et les écoles maternelles, investissements qui seront détournés en faveur de la garde par la mère, à partir de la fin des années 1960, avec notamment l'introduction des congés parentaux. Toutes ces mesures ont été mises en place avant tout pour inciter les femmes à procréer, dans un contexte où, depuis les années 1960, l'ensemble des pays subissaient des baisses de natalité pour lesquelles l'emploi féminin était incriminé (4).

Par ailleurs, dans les PECO durant la période communiste, sous l'impact des politiques soutenant la natalité, la norme est de se marier relativement tôt et d'avoir très rapidement un premier enfant, souvent suivi du second (annexe – tableaux 3 et 4, pp. 7 et 8). En raison d'une législation restrictive mais également d'une conjoncture économique difficile, le divorce est peu fréquent, sauf dans les États baltes (annexe – tableau 5, p. 8) et la natalité est proche du seuil de deux enfants par femme. Tout comme les cohabitations, les naissances hors mariage sont rares (5).

Les années 1980 et celles qui suivent la chute du régime communiste sont marquées par la fermeture massive des crèches et, dans une moindre mesure, des écoles maternelles, ainsi que par l'adoption de programmes d'austérité qui exigeaient des coupes importantes dans le budget social global, prestations familiales comprises. Bien qu'un lien direct ne soit pas établi, ces mesures, conjointement à l'effondrement des principaux indicateurs socio-économiques, se soldent par d'importantes modifications des

comportements démographiques. L'âge moyen du mariage pour les femmes tend à augmenter dans l'ensemble des pays de la zone (annexe – tableau 3, p.7), et le taux de natalité diminue considérablement (annexe – tableau 6, p. 8) ; la reproduction naturelle de la population n'est ainsi plus assurée, et ce malgré la baisse de l'âge de la mortalité. Toutefois, derrière ces tendances d'apparence commune se cachent souvent des écarts importants et des résolutions juridiques différentes.

Depuis la chute du régime communiste, tous les PECO ont connu de profondes transformations systémiques, traduites par d'importantes restrictions budgétaires, en particulier dans le domaine du social, et accompagnées d'un changement d'approche envers la famille. Les relations et les rapports de genre en sont une dimension centrale. Dans quelle mesure, et de quelles manières, les différents dispositifs nationaux de protection sociale et familiale permettent-ils les arrangements entre travail et famille ? Quelles en sont les idéologies sous-jacentes : s'agit-il davantage d'une persistance des valeurs familiales traditionnelles ou plutôt d'une prise en compte des métamorphoses de la famille et de la conjugalité contemporaine ? Dans quelle mesure les normes politiques et juridiques accompagnent-elles les pratiques individuelles ? De manière globale, dans le paysage complexe des politiques familiales européennes, qu'en est-il des politiques familiales des PECO ?

Les contributions de ce numéro tentent d'apporter quelques éléments de réponse à ce vaste questionnement. Jana Javornik, à partir de l'analyse des variétés de « familialisme » dans huit pays postsocialistes parmi les plus avancés (Slovénie, Lituanie, Hongrie, République tchèque, Estonie, Pologne, Slovaquie, Lettonie), montre la manière dont les contextes sociohistoriques particuliers de la période communiste influencent la prise en compte de la conciliation travail-famille dans les politiques et pratiques actuelles. Par rapport aux pays capitalistes occidentaux, les États socialistes se distinguaient par un taux d'emploi des femmes à temps complet relativement élevé et une volonté (fluctuante) de mise en place des infrastructures sociales, ce qui pouvait supposer une remise en cause du familialisme. En analysant le modèle d'emploi des femmes entre 2000 et 2008, l'auteure remet en cause les travaux démontrant l'augmentation des traditionalismes dans les pratiques et les politiques depuis le début des transformations postcommunistes. Alors que le taux d'emploi des femmes sans enfant ne varie pas dans les huit pays étudiés, on observe des écarts importants lorsqu'il s'agit des mères de jeunes enfants.

L'exemple de la Lituanie présenté par Vilana Pilinkaite-Sotirovic démontre la façon dont les discours institutionnels actuels font valoir la conception de genre basée sur la division traditionnelle des rôles comme légitime et essentielle pour le maintien de l'ordre social. L'analyse des mécanismes et des discours étatiques institutionnels concernant la politique familiale montre que, malgré l'adoption des acquis européens en matière d'égalité de genre, les orientations des politiques sociales rejoignent les idéaux familiaux traditionnels et érigent l'hétéronormativité en valeur suprême. L'ensemble des politiques dites de « conciliation » visent exclusivement les femmes ne remettant pas en cause la division traditionnelle des rôles et n'acceptant pas non plus d'autres modèles de formation des couples et de parentalité.

L'article d'Anca Dohotariu approfondit la même thématique en explorant la question des nouvelles conjugalités en Roumanie. La sociologue met en parallèle les mesures juridiques et législatives en matière familiale et les pratiques de formation des couples. Même si le cadre juridique a été influencé par les pressions européennes depuis l'adhésion de ce pays à l'Union européenne (UE), son contenu effectif relève davantage d'enjeux politiques et sociaux nationaux. L'« après-1989 roumain » a vu l'explosion de nouvelles formes de vie commune qui coexistent avec les pratiques traditionnelles et celle de formes particulières de résistance de la société et de la norme juridique face à ces changements. Alors que le phénomène des unions libres se banalise, la vision traditionaliste de la famille vue sous le prisme de la reproduction potentielle persiste dans les résolutions juridiques. En effet, comme le dit l'auteure, *« reconnaître juridiquement le couple impliquerait la reconnaissance explicite non seulement du couple non marié en général, mais aussi du couple de même sexe en particulier »*.

Les deux dernières contributions qui s'appuient sur des données empiriques qualitatives se concentrent sur le cas polonais, en abordant les politiques et les pratiques de la prise en charge de la petite enfance. Alors que Monika Wator, en partant de l'idéal du « care », analyse la manière dont les politiques d'accueil de la petite enfance contribuent à renforcer les arrangements privés, Aleksandra Pawlowska, dans une perspective intergénérationnelle et comparatiste, observe les comportements professionnels féminins à la naissance de l'enfant, où le cas français permet de mettre en exergue l'impact des conceptions normatives. A. Pawlowska, à travers les logiques du choix de mode de garde des femmes issues de deux générations, interroge l'articulation des conceptions normatives de la femme et de la famille avec celle du bien-être de l'enfant en France et en Pologne. Le cas polonais permet de mettre à distance le paradigme explicatif dominant

d'après lequel c'est l'investissement maternel qui serait responsable des préférences en matière d'externalisation et d'internalisation de la garde de l'enfant. La conception du bien-être du jeune enfant pèse ainsi fortement sur la décision professionnelle des femmes quelle que soit leur appartenance sociale. En effet, comme le confirme la recherche de M. Wator, quant il s'agit de la toute petite enfance, en Pologne, l'idéal du « *care* » a des difficultés à sortir de sa conception traditionnelle où la mère serait la mieux placée pour prendre soin de son enfant, d'autant plus que les politiques familiales n'encouragent pas une conception d'accueil de la petite enfance comme complémentaire de celle fournie par la mère. Cet idéal construit à partir de la notion d'« instinct maternel », préconise que c'est aux parents, et plus particulièrement à la mère, que reviennent l'éducation et la prise en charge de l'enfant en bas âge.

À l'aune de ces contributions, on peut constater l'impact du passé commun communiste des pays analysés dans ce numéro en ce qui concerne les orientations idéologiques des politiques prenant pour cible la famille, mais aussi la variation de ses traductions en fonction des contextes nationaux. Depuis la chute des régimes communistes, intervenue à la même période, ces pays ont été amenés à se conformer rapidement au modèle occidental basé sur l'économie de marché et sur la démocratie parlementaire, et à répondre aux exigences de législation de l'UE en dépit des difficultés économiques, sociales et idéologiques qu'ils traversaient. Ainsi, l'adoption des acquis européens en matière d'égalité de genre s'est étendue sans qu'un réel débat sur les conceptions de l'égalité entre femme et homme ait pu avoir lieu, et sans une véritable remise en cause du modèle « égalitariste » imposé par le régime communiste. Il s'agit d'une problématique transversale à l'ensemble des pays évoqués dans ce numéro, où les politiques familiales témoignent d'un retour vers les valeurs traditionnelles, qui toutefois se conjuguent différemment en fonction des conjonctures nationales.

Aleksandra Pawlowska* et Monika Wator**

* Postdoctorante à l'université de Strasbourg, membre du laboratoire Cultures et sociétés en Europe.

** Maîtresse de conférences en sciences de l'éducation, ESPE Clermont-Auvergne – membre du laboratoire ACTé et membre associée du laboratoire Printemps.

(1) Il s'agit d'un groupe informel trouvant ses origines en 1335 lorsque les rois tchèque, polonais et hongrois se sont rencontrés dans la ville hongroise de Visegrad. Le groupe s'est reconstitué en 1991 lors du Sommet des chefs d'État ou de gouvernement de Tchécoslovaquie, Hongrie et Pologne dans la ville de Visegrad, afin de mettre en place des coopérations entre ces trois États en vue d'accélérer le processus d'intégration à l'Union européenne.

(2) Ces processus ont eu des temporalités différentes selon les pays.

(3) Wator M., 2002, « L'impact de la transition sur la situation des femmes dans les pays d'Europe centrale et orientale : les tendances communes et les particularités (Pologne, République tchèque, Bulgarie, Roumanie) », mémoire de DEA en études européennes sous la direction de Catherine Samary, université Paris 8 Vincennes – Saint-Denis.

(4) Lemaesquier M. et Schreiber T., 1974, *La condition féminine en Europe de l'Est*, Paris, La Documentation française, collection Notes et études documentaires n° 4092.

(5) Philipov D. et Dorbritz J., 2004, « **Les conséquences démographiques de la transition économique dans les pays d'Europe centrale et orientale** », *Études démographiques n° 39*, Strasbourg, Éditions du Conseil de l'Europe.

ANNEXE

Tableau 1 - Superficie en km², densité en nombre d'habitants au km², PIB par habitant en 2011

Zones géographiques	Superficie	Densité	PIB en euros par habitant
Union européenne (27 pays)		116,92	25 200
France	632 834	103,0	30 700
Bulgarie	110 900	67,5	5 200
République tchèque	78 865	135,9	14 800
Estonie	45 227	30,9	12 100
Croatie	87 661	77,8	10 400
Lettonie	64 562	33,1	9 800
Lituanie	65 300	48,3	10 200
Hongrie	93 026	107,2	9 900
Pologne	312 679	123,2	9 600
Roumanie	238 391	93,0	6 100
Slovénie	20 273	101,9	17 600
Slovaquie	49 036	110,1	12 800
Monténégro	13 812	44,9	nd
Ancienne République yougoslave de Macédoine	25 713	82,6	3 600

Source : Base de données d'Eurostat.

PIB : produit intérieur brut ; nd : données non disponibles.

Tableau 2 - Taux de chômage global et taux de chômage des femmes en 2000 et 2011 (en %)

Zone géographique	Année	2000	2000	2011	2011
		Total	Femmes	Total	Femmes
Union européenne (28 pays)		8,9	10,1	9,7	9,8
Zone euro (17 pays)		8,7	10,6	10,1	10,5
France		9,0	10,8	9,6	10,2
Bulgarie		16,4	16,2	11,3	10,1
République tchèque		8,8	10,6	6,7	7,9
Estonie		13,6	12,6	12,5	11,8
Croatie		15,8	17,1	13,5	13,2
Lettonie		14,3	13,3	16,2	13,8
Lituanie		16,4	14,0	15,4	12,9
Hongrie		6,3	5,6	10,9	10,9
Malte		6,7	7,4	6,5	7,1
Pologne		16,1	18,2	9,7	10,4
Roumanie		6,8	6,3	7,4	6,8
Slovénie		6,7	7,0	8,2	8,2
Slovaquie		18,9	18,7	13,7	13,7

Source : Base de données Eurostat.

nd : données non disponibles.

Tableau 3 - Âge moyen des femmes au premier mariage et à la première naissance

Zones géographiques	Années	Âge moyen au premier mariage				Âge moyen à la première naissance		
		1980	1990	2000	2004	1980	1990	2000
France		23,0	25,6	28,0	28,5 (*)	nd	nd	nd
Bulgarie		21,3	21,4	24,1	25,2	21,9	22,0	23,5
République tchèque		21,5	21,6	24,5	26,0	22,4	22,5	24,9
Estonie		22,6	22,5	24,8	25,7 (*)	23,2	22,9	24,0
Croatie		22,1	23,1	25,3	25,6 (*)	23,4	24,1	25,4
Lettonie		22,8	22,2	24,5	25,1	22,9	23,0	24,4
Lituanie		23,0	22,3	23,5	24,7	23,8	23,2	23,8
Hongrie		21,2	21,9	24,6	26,2	22,4	23,1	25,1
Pologne		22,8	22,7	23,9	24,9	23,4	23,3	24,5
Roumanie		21,5	22,0	23,4	24,1(*)	22,4	22,6	24,5
Slovénie		22,5	23,7	26,7	27,8	22,9	23,1	26,5
Slovaquie		21,9	21,9	24,0	25(*)	22,7	22,6	24,2
Serbie et Monténégro		22,5	23,4	25,0	25,7(*)	nd	nd	nd
Ancienne République yougoslave de Macédoine		22,2	22,6	23,6	24,1	23,2	23,4	24,3
Albanie		22,2	23,2	23,5	nd	nd	nd	nd
Bosnie-et-Herzégovine		22,0	23,3	24,6	nd	23,3	23,6	nd

Source : Conseil de l'Europe 2006 et Philipov D. et Dorbritz J., 2004, « Les conséquences démographiques de la transition économique dans les pays d'Europe centrale et orientale », Études démographiques n° 39, Strasbourg, Éditions du Conseil de l'Europe.

nd : données non disponibles.

(*) Données pour 2003.

Tableau 4 - Taux de nuptialité

Zones géographiques	Années										
	1960	1970	1980	1990	1995	2000	2004	2009	2010	2011	
Union européenne (27 pays)	nd	7,9	6,8	6,3	5,2	5,2	4,9	4,5	4,4	nd	
Zone euro (15 pays)	nd	7,6	6,2	5,9	5,1	5,1	4,6	4,2	4,1	4,0	
France	7,0	7,8	6,2	5,1	4,4	5,0	4,5	3,9	3,9	3,6	
Bulgarie	8,8	8,6	7,9	6,9	4,4	4,3	4,0	3,4	3,2	2,9	
République tchèque	7,7	9,2	7,6	8,8	5,3	5,4	5,0	4,6	4,4	4,3	
Estonie	10,0	9,1	8,8	7,5	4,9	4,0	4,5	4,0	3,8	4,1	
Croatie	8,9	8,5	7,2	5,8	5,3	4,9	5,1	5,1	4,8	4,6	
Lettonie	11,0	10,2	9,8	8,9	4,5	3,9	4,5	4,4	4,1	5,2	
Lituanie	10,1	9,5	9,2	9,8	6,1	4,8	5,6	6,2	5,7	6,3	
Hongrie	8,9	9,3	7,5	6,4	5,2	4,7	4,3	3,7	3,6	3,6	
Pologne	8,2	8,6	8,6	6,7	5,4	5,5	5,0	6,6	6,0	5,4	
Roumanie	10,7	7,2	8,2	8,3	6,8	6,1	6,6	6,3	5,4	4,9	
Slovénie	8,8	8,3	6,5	4,3	4,1	3,6	3,3	3,2	3,2	3,2	
Slovaquie	7,9	7,9	7,9	7,6	5,1	4,8	5,2	4,9	4,7	4,7	
Monténégro	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	6,1	6,0	nd	
Ancienne République yougoslave de Macédoine	8,6	9,0	8,5	8,3	8,1	7,0	6,9	7,3	6,9	7,2	
Serbie	nd	nd	nd	nd	nd	5,7	5,6	5,0	4,9	4,9	
Albanie	7,8	6,8	8,1	8,9	8,3	8,4	6,7	nd	nd	nd	
Bosnie-et-Herzégovine	10,1	9,3	8,5	6,7	nd	5,6	5,6	5,4	5,1	nd	
Kosovo	nd	nd	nd	nd	nd	nd	8,4	8,9	nd	9,2	

Source : base de données d'Eurostat.
nd : données non disponibles.

Tableau 5 - Taux de divortialité

Zone géographique	Années												
	1960	1965	1970	1975	1980	1985	1990	1995	2000	2004	2007	2010	2011
Union européenne (27 pays)	nd	0,8	nd	1,4	1,5	1,7	1,6	nd	1,8	2,0	2,1	nd	nd
Zone euro (15 pays)	nd	0,6	nd	1,0	1,1	1,4	1,4	nd	1,7	1,9	2,0	nd	nd
France	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	2,1	1,9	2,2	2,1	2,1	2,0
Bulgarie	nd	1,1	1,2	1,3	1,5	1,6	1,3	1,3	1,3	1,9	2,1	1,5	1,4
République tchèque	1,4	1,7	2,2	2,6	2,6	2,9	3,1	3,0	2,9	3,2	3,0	2,9	2,7
Estonie	2,1	2,3	3,2	3,4	4,1	4,0	3,7	5,2	3,1	3,1	2,8	2,2	2,3
Croatie	1,2	1,3	1,2	1,3	1,2	1,1	1,1	0,9	1,0	1,1	1,1	1,1	1,3
Lettonie	2,4	2,8	4,6	4,8	5,0	4,5	4,0	3,1	2,6	2,3	3,3	2,2	4,0
Lituanie	0,9	0,9	2,2	2,7	3,2	3,2	3,4	2,8	3,1	3,2	3,4	3,0	3,4
Hongrie	1,7	2,0	2,2	2,5	2,6	2,8	2,4	2,4	2,3	2,4	2,5	2,4	2,3
Pologne	0,5	0,7	1,1	1,2	1,1	1,3	1,1	1,0	1,1	1,5	1,7	1,6	1,7
Roumanie	2,0	1,9	0,4	1,6	1,5	1,4	1,4	1,5	1,4	1,6	1,7	1,5	1,7
Slovénie	1,0	1,1	1,1	1,2	1,2	1,3	0,9	0,8	1,1	1,2	1,3	1,2	1,1
Slovaquie	0,6	0,6	0,8	1,3	1,3	1,5	1,7	1,7	1,7	2,0	2,3	2,2	2,1
Monténégro	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	0,7	0,8	0,8
Ancienne République yougoslave de Macédoine	0,7	0,5	0,3	0,7	0,5	0,4	0,4	0,4	0,7	0,8	0,7	0,8	0,9
Serbie	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	1,2	0,9	1,1
Albanie	0,5	0,6	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,7	0,7	0,9	1,0	nd	nd
Bosnie-et-Herzégovine	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	0,4	0,5	0,4	nd
Kosovo	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	0,6	0,7	nd	0,8

Source : base de données d'Eurostat.
nd : données non disponibles.

Tableau 6 - Taux de fécondité

Zones géographiques	Années										
	1960	1970	1980	1985	1990	1995	2000	2004	2007	2010	2011
Union européenne (28 pays)	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	1,50	1,56	1,61	1,57
Zone euro (15 pays)	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	1,50	1,54	nd	1,56
France	2,73	2,47	1,95	1,81	1,78	1,71	1,88	1,92	1,98	2,03	2,01
Bulgarie	2,32	2,17	2,05	1,98	1,82	1,23	1,30	1,29	1,49	1,57	1,51
République tchèque	2,11	1,90	2,10	1,28	1,90	1,28	1,15	1,23	1,45	1,51	1,43
Estonie	1,96	2,16	2,02	2,12	2,05	1,31	1,33	1,47	1,68	1,70	1,60
Croatie	2,20	1,83	1,92	1,81	1,67	1,50	1,40	1,43	1,48	1,55	1,48
Lettonie	1,94	2,02	1,90	2,09	2,00	1,27	1,24	1,29	1,54	1,36	1,33
Lituanie	2,59	1,39	1,99	2,09	2,03	1,55	1,39	1,27	1,36	1,50	1,55
Hongrie	2,02	1,98	1,91	1,85	1,87	1,57	1,32	1,28	1,32	1,25	1,26
Pologne	2,98	2,26	2,26	2,32	2,05	1,62	1,34	1,23	1,31	1,38	1,30
Roumanie	2,34	2,90	2,43	2,31	1,84	1,34	1,31	1,35	1,42	1,54	1,46
Slovénie	2,18	2,12	2,10	1,71	1,46	1,29	1,26	1,25	1,38	1,57	1,56
Slovaquie	3,04	2,40	2,31	2,26	2,09	1,52	1,30	1,25	1,27	1,43	1,45
Serbie-Monténégro	2,57	2,30	2,29	2,22	2,10	1,89	1,66	1,60	nd	nd	nd
Monténégro	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	1,69	1,69	1,65
Serbie	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	1,57	1,38	1,40
Ancienne République yougoslave de Macédoine	4,11	2,98	2,47	2,31	2,06	2,13	1,88	1,52	1,46	1,56	1,46
Albanie	6,57	5,12	3,62	3,21	3,00	2,62	nd	1,79	nd	nd	nd

Source : Conseil de l'Europe 2006 (jusqu'en 2000), base de données Eurostat à partir de 2004.
nd : données non disponibles.